

COMITÉ ADMINISTRATIF

Ce 2 avril 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 2 avril 2025, à 19 h.

| | | | |
|---------------------|-----|--|---|
| Présents: | MM. | Jaclin Bégin Yves Dubé Alain Grégoire Serge Marquis | Préfet Secteur centre Secteur nord Secteur sud |
| Directeur général : | M. | Normand Lagrange | |
| Absent : | | <i>Vacant</i> | Préfet suppléant |

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2025;
4. Affaires en découlant;
5. Informations;
6. Administration générale;
7. Aménagement;
8. Développement;
9. Résolutions diverses;
10. Divers;
11. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-A-41

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2025

25-A-42

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 12 mars 2025, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

INFORMATIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADMINISTRATION GENERALE

Transport collectif rural (TCR) – Rapport d'exploitation 2024

25-A-43

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'adopter le Rapport d'exploitation 2024 du Transport collectif rural d'Abitibi-Ouest.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fondation Docteur-Jacques-Paradis – Souper gastronomique

25-A-44

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'inscrire cinq participants au souper gastronomique et soirée bénéfice, au profit de la Fondation Docteur-Jacques-Paradis.

Collaboration au plan de sécurité civile de la ville de La Sarre

CONSIDÉRANT la demande formulée par monsieur Luc Goudreau, directeur du Service de sécurité incendie et de sécurité civile (SSISC) de la Ville de La Sarre, visant à obtenir la collaboration de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre de la mise à jour de leur plan de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande inclut la possibilité que le directeur général de la MRC agisse à titre de substitut du directeur général de la Ville de La Sarre, et que certains membres du personnel de la MRC, notamment des services des finances et des communications, puissent également être identifiés comme substitués dans ledit plan ;

CONSIDÉRANT QUE cette collaboration s'inscrit dans une volonté de concertation régionale et de soutien mutuel en matière de sécurité civile ;

25-A-45

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **QUE** la MRC d’Abitibi-Ouest accepte de collaborer à la mise à jour du plan de sécurité civile de la Ville de La Sarre,
- **QUE** le directeur général de la MRC soit inscrit à titre de substitut du directeur général de la Ville de La Sarre dans ce plan,
- **QUE** certains membres du personnel de la MRC, notamment des services des finances et des communications, soient également désignés comme substitués, selon les besoins établis en collaboration avec la Ville de La Sarre.

Ressources humaines

Renouvellement du mandat de la conseillère en gestion municipale

25-A-46

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de renouveler le mandat de la conseillère en gestion municipale, madame Micheline Trudel, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2025, selon les conditions inscrites à l’entente de services à intervenir entre les parties.

Liste des personnes engagées

Conformément au 3^e alinéa de l’article 165.1 du Code municipal, la liste des personnes engagées est déposée.

| Nom | Date du début de l'emploi | Statut | Fonction | Direction ou service |
|-----------------|---------------------------|----------------------|--|----------------------|
| Julie Mainville | 2025-04-07 | Régulier temps plein | Conseillère en développement des communautés | Développement |

Recrutement d'un conseiller en gestion contractuelle – Allocation budgétaire

25-A-47

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d’allouer un budget maximal de 10 000 \$ à la direction générale afin de solliciter une firme de recrutement pour l’embauche d’un conseiller en gestion contractuelle.

Réseau Accès entreprise Québec – Espace locatif : Bail Les Immeubles J.C. Poirier s.e.n.c.– Avenant

ATTENDU QUE la MRC d’Abitibi-Ouest loue un local dans l’immeuble portant le numéro civique : 19, 5^e Avenue Est, La Sarre, pour y loger une partie de son Service de développement, suivant la convention avec le réseau Accès entreprise Québec;

ATTENDU QUE le bail locatif a été signé pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mars 2025;

ATTENDU QUE la MRC souhaite prolonger le bail pour une durée d’une année;

25-A-48

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le préfet, monsieur Jaclin Bégin, à signer le bail locatif avec Les Immeubles J.C. Poirier s.e.n.c. pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, aux conditions apparaissant audit bail ;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité – Fonds de contribution à l'entrepreneuriat, à cet effet.

AMÉNAGEMENT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

DÉVELOPPEMENT

Politique familiale et des aînés en forme – Charte de bienveillance des aînés

RECOMM.

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de recommander aux membres du conseil d'adopter la *Charte de bienveillance*, élaborée conjointement avec la Table des aînés d'Abitibi-Ouest, dans le cadre de la *Politique familiale et des aînés en forme*.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Appui au Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue « Espace Entrepreneuriat collectif »

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) indique actuellement que le budget de fonctionnement des pôles d'économie sociale ne serait que légèrement augmenté dans le cadre financier du prochain Plan d'action gouvernemental en économie sociale ;

ATTENDU QUE les pôles ont besoin d'une augmentation substantielle de leur financement pour continuer à jouer leur rôle crucial de mobilisateur de projets dans les communautés ;

ATTENDU QUE parmi les exigences du ministère, nous comprenons la volonté de mettre fin à la signature d'ententes régionales au profit d'une entente unique pour les 22 pôles ;

ATTENDU QUE cette volonté s'apparente à un nouvel exercice de centralisation qui limite notre région dans la réponse adéquate à certains de ces enjeux, la force des pôles étant justement cet ancrage régional et la capacité à travailler directement avec les entreprises, organisations et partenaires du milieu dans chacune des régions ;

25-A-49

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** Espace entrepreneuriat collectif, le pôle d'économie sociale d'Abitibi-Témiscamingue auprès du

MEIE afin de témoigner de l'importance de maintenir des ententes à l'échelle régionale ainsi que d'avoir des moyens financiers adéquats en Abitibi-Témiscamingue pour agir à titre de levier dans notre économie régionale.

DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

25-A-50

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 19 h 53.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 7 mai 2025

RATIFIÉ LE : 21 mai 2025

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.